AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1398
FR0010208165-FS0698

16 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 juin 2016, la société anonyme Total S.A. (2 place Jean Miller, La Défense 6, 92078 Paris-La Défense), a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 juin 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 2 773 394 actions SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 10,82% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SAFT GROUPE S.A. hors et sur le marché dans le cadre de l'offre publique initiée par Total S.A. sur les actions SAFT GROUPE S.A.[2].

2. La déclaration d'intention de la société Total S.A. figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[3] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Sur la base d'un capital composé de 25 625 702 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 216C1306 du 7 juin 2016.
[3] Cf. notamment D&I 216C1301 du 7 juin 2016 et note d'information ayant reçu le visa n°16-229 en date du 7 juin 2016.